

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 Octobre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 Septembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Catherine GOUDOUD pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Nicolas BALOT
Céline DUPUY-LEGRAND pouvoir à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Catherine GOUDOUD, Jean-Jacques MORLAY, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas BALOT

N°2024/D/054 - Objet : Subventions aux associations sportives dans le cadre des trophées du sport 2024

Monsieur Alain Gerbaud, délégué au sport, informe le Conseil municipal que lors de la cérémonie des trophées du sport, la commune récompense les associations sportives. Ainsi des lots et des récompenses sont distribués selon les critères définis par une commission qui attribue également des subventions "trophées du sport" pour un montant global de 1950 € répartis ainsi :

- Club de tennis : 1er prix 700 €
- FCL Section badminton : 2e prix 500 €
- FCL section AS Legrand Course à pied : 3e prix 350 €
- FCL section Gymnastique : 4e prix 250 €
- FCL section Twirling Bâtons : 5e prix 150 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GERBAUD, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la distribution d'un montant de 1950 € de subvention sous la mention " trophées du sport".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 01 Octobre



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.